

**PROCES-VERBAL**

=====/=====

Le présent procès-verbal comprend 3 feuillets, celui-ci compris

**BUREAU DE VOTE CENTRAL**

**SCRUTIN DU 26 JUIN 2008**

pour déterminer les organisations syndicales appelées à représenter le personnel au sein du  
**comité technique paritaire ministériel du MEEDDAT**

**I - Composition du bureau de vote chargé du dépouillement et de la proclamation des résultats**

**Représentants de l'administration :**

- Mme Sandrine LEFEBVRE-GUILLAUD
- Mme Nadège COURSEAUX

**Délégués des listes en présence :**

- M. Nicolas BAILLE CGT
- Mme Noëlle OLIVIER FO
- M. Hubert LEBRETON CFDT
- M. Dominique CONFOLENT UNSA
- M. Hervé VULLION FSU
- M. Jacques MOREL SOLIDAIRES
- Mme Nina ZARKA CFTC
- Pas de représentant pour la CGC

**II - Dépouillement**

Commencé : mardi 15 juillet 2008 à 14 h

Terminé : mercredi 16 juillet 2008 à 18 h 25

Nombre d'électeurs inscrits ..... : 108 781

Nombre d'électeurs ayant voté ..... : ~~71 345~~  
71 332

Nombre de bulletins blancs ..... : 1505

Nombre de bulletins nuls ..... : 1026

Nombre de suffrages valablement exprimés ..... : 68 801

Quotient électoral = Suffrages valablement exprimés = 4586,73

15

### **III - Nombre de voix obtenues par chaque organisation syndicale :**

CGT ..... : 25 373

FO ..... : 17587

CFDT ..... : 10 479

UNSA ..... : 6 857

FSU ..... : 3317

SOLIDAIRES ..... : 2564

CFTC ..... : 1373

CGC ..... : 1251

### **IV - Attribution des sièges de représentants titulaires à chaque organisation syndicale :**

La division du nombre de voix obtenues par chaque organisation par le quotient électoral permet d'attribuer :

5 sièges à CGT

3 sièges à FO

2 sièges à CFDT

1 siège à UNSA

Les sièges restant à attribuer sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne.

le 12<sup>ème</sup> siège à FO

le 13<sup>ème</sup> siège à CGT

le 14<sup>ème</sup> siège à CGT

le 15<sup>ème</sup> siège à FO

## Nombre de sièges obtenus par chaque liste :

- 7 sièges à CGT
- 5 sièges à FO
- 2 sièges à CFDT
- 1 siège à UNSA

## **VIII - Observations (s'il y a lieu)**

Pour la CFDT les délais de dépouillement nous semblent anormalement long et non réglementaire (scrutin le 26 juin et fin du dépouillement le 16 juillet) - la liste des électeurs nous a été communiquée hors délais avec de nombreuses imprécisions ce qui a donné lieu à de sérieuses difficultés dans la diffusion de nos propagandes électorales

La FSU regrette que plusieurs modifications des BVS aient été appliquées localement ou nationalement en contradiction avec les termes de la circulaire DOPA fixant les modalités de l'élection (form de BVS DOE et DRÉ, voté par correspondance dans les BVS d'administration centrale envoyés au BVC et, particulièrement, voté par correspondance de tous les sites de l'ENIT en province non centralisés par le BVS mais par le BVC - soit plus de 2/3 des électeurs concernés.)

De même, nous tenons à dénoncer le fait que notre profession de foi, déposée au FINHM (1400 électeurs) bien avant la mise sous enveloppe n'a pas été distribuée aux électeurs au même titre que celle de autres organisations -

Pour la CFTC, l'acte du BVS du CIFP de Mâcon qui s'est permis de rejeter la candidature CFTC, sous prétexte que le syndicat n'avait pas envoyé de profession de foi est une quadruple faute : 1 - cette décision n'était pas de leur ressort - 2 - le motif n'était pas valable - 3 - la date de leur décision était tout à fait hors délai - 4 - le BVS n'a pas informé de cette décision, le

syndicats, ni la DRPA (qui ne l'ont appris qu'après les élections).

Fait en 1 exemplaire à La DEFENSE le 16 juillet 2008

Noms et signatures des membres du bureau de vote.

- Représentants de l'administration :

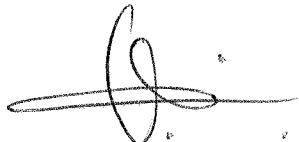
S. Lepore-Brilloud SG / DRH / RS

N. Couseaux

SG / DRH / RS

- Représentants des listes en présence :

UNSA. D. Confobert

  
CFTC NINA ZARKA ZARKA

FSU René VILLON

CGT Nicolas BAUCÉ

FO Chérel OLIVIER

Solidaires T.P.

CFDT

